

عن أبي أمامة الباهلي رضي الله عنه أنَّ رجلاً أتى النبيَّ صَلَّى
الله عليه وسلّم فقال : يا رسول الله ! إني أصبت حداً فأقمه
عليّ

قال النبيَّ صَلَّى الله عليه وسلّم : توضأت حين أقبلت ؟

قال : نعم

قال النبيَّ صَلَّى الله عليه وسلّم : هل صليت معنا حين صلينا ؟

قال : نعم

قال النبيَّ صَلَّى الله عليه وسلّم : اذهب فإنّ الله قد عفا عنك



D'après Abou Oumama Al Bahili (qu'Allah l'agrée)
: Un homme est venu voir le Prophète (que la
prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et a dit :
Ô Messager d'Allah ! J'ai certes commis un péché



qui mérite une peine prescrite et je veux que tu m'appliques cette peine.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « As-tu fait les ablutions lorsque tu es venu ? ».

L'homme a dit : Oui.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « As-tu prié avec nous lorsque nous avons prié ? ».

L'homme a dit : Oui.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Tu peux partir car certes Allah a déjà effacé ton péché ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4381 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud (Cheikh Albani)